

Conseil des ministres du 24 janvier 2014.

ASSENTIMENT À DES ACTES INTERNATIONAUX EN MATIÈRE DE NAVIGATION ET RÉPRESSION DES INFRACTIONS ENVIRONNEMENTALES

Le Conseil des ministres a approuvé trois avant-projets de loi concernant la législation sur la protection du milieu marin et l'assentiment à des actes internationaux.

Le premier avant-projet vise à mettre en concordance les lois qui punissent les infractions environnementales en mer. Il apporte également des améliorations proposées par le collège des procureurs dans le cadre de l'accord de coopération entre parquets de Flandre occidentale. L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Les deux autres avant-projets ont été approuvés en première lecture par le Conseil des ministres du 3 avril 2009. Ils ont été adaptés à l'avis du Conseil d'Etat. Ils visent à faire approuver par le Parlement les modifications à certains actes internationaux portant des prescriptions techniques en matière de navires et de navigation maritime